

« Penser globalement, agir localement »

Le 4 octobre 2004

Monsieur Michel Germain, Président  
Bureau d'audiences publique sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

par courriel

Objet : Enquête publique sur le projet d'augmentation de la capacité de l'oléoduc dans le secteur du parc national d'Oka par Pipelines Trans-Nord Inc. (TPNI).

Bonjour M. Germain,

L'UQCN a décidé de ne pas soumettre un mémoire dans le cadre du présent dossier, mais tient à vous indiquer par la présente les motifs de cette décision. Il s'agit d'une intervention dans un petit milieu naturel protégé qui est fragile et exceptionnel, en plein milieu urbanisé. L'UQCN pense qu'un tel statut aurait dû augmenter l'attention accordée à sa protection, et non l'inverse.

L'UQCN ne voudrait pas faire abstraction ici de la légalité du processus en cours, et considère que le BAPE examine ici un projet qui contrevient à la *Loi sur les parcs*. Elle étudie actuellement la possibilité d'avoir recours à une procédure judiciaire face à la proposition de Pipelines Trans-Nord, Inc. Par contre, elle n'abordera pas cette question dans le cadre de l'audience, qui n'a pas de caractère juridique.

Dans ce contexte, qui la porte à croire que le nouveau tracé devrait se trouver à l'extérieur du parc national, l'absence de toute proposition par le promoteur d'alternatives situées à l'extérieur du parc rend une intervention plutôt difficile, sinon impossible. De telles alternatives auraient dû être étudiées et présentées dans l'étude d'impact soumise. Le ministère de l'Environnement a plutôt jugé recevable une étude d'impact que l'UQCN considère incomplète, et cela en ce qui a trait au sujet principal de l'étude. Seule la comparaison entre le tracé actuel et le tracé proposé par le MRNFP est présentée, et les présentations orales du promoteur lors de la première partie de l'audience ne répond pas du tout aux lacunes mentionnées.

Par ailleurs, la firme TPNI indique qu'il désire doubler la capacité de transport de son oléoduc entre Montréal et Toronto, pour suffire à la demande croissante en Ontario. L'étude d'impact acceptée par le MENV ne permet pas à l'UQCN de bien comprendre les motifs de cette action, ni du rôle que joue dans cela l'oléoduc, ce qu'elle considère essentiel pour bien situer une intervention.

Nonobstant les commentaires qui précèdent, qui rend le constat suivant non pertinent, l'UQCN est d'avis que la proposition du tracé proposé par le MRNFP est préférable à plusieurs égards au tracé actuel. Par contre, elle aimerait bien voir confirmée l'affirmation du promoteur qu'il n'y a aucune exigence légale de retirer l'oléoduc actuel, une fois qu'il sera abandonné.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette note.

Harvey Mead  
Président, UQCN

c.c. M.Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement